

A L'ORÉE DU XXI^e SIÈCLE, L'IDENTITÉ FRANCOPHONE DE BRUXELLES EST-ELLE MENACÉE?

ANDRÉ BÉNIT

Universidad Autónoma de Madrid

Quelle langue parlent majoritairement les Bruxellois? La réponse va de soi pour tous ceux qui s'intéressent un tant soit peu à la Francophonie. Gageons toutefois qu'un touriste ou un voyageur pressés qui ne passeraient qu'une journée à Bruxelles, dans le centre de la ville ou dans le quartier européen, éprouveraient l'embarras du choix. Et pour cause! Bruxelles est envahie les jours ouvrables par trois cent mille navetteurs dont les trois quarts en provenance de Flandre; sans compter que beaucoup d'"étrangers" y vivent et y travaillent. Ville francophone, flamande, bilingue, métisse, plurilingue, multiethnique, la capitale de la Belgique et de l'Union européenne, siège de nombreuses institutions internationales, peut offrir une multiplicité de visages.

Bourgade située en pays flamand et linguistiquement thioise lors de sa fondation un peu avant l'an mil, Bruxelles s'est transformée assez tôt en une ville socialement biculturelle (clivage aristocratie/prolétariat préindustriel); lent et ne touchant au départ que les classes privilégiées, le mouvement de francisation, et conjointement d'expansion de la ville, s'est accéléré dès l'indépendance du pays en 1830 et n'a cessé depuis lors de se renforcer¹. Ainsi, si à l'aube du XIX^e S. Bruxelles comptait moins de cent mille habitants dont une forte majorité de Flamands, un bon siècle plus tard, ses 750.000 habitants parlaient majoritairement le français; aujourd'hui, les dix-neuf communes qui la composent abritent un bon million de résidents, dont trois quarts de nationalité belge; c'est dire qu'en croissant, l'agglomération bruxelloise a urbanisé et francisé la périphérie flamande à

1. Nombreux et divers sont les facteurs qui permettent de rendre compte de ce bouleversement: sociaux, administratifs, institutionnels, économiques, culturels,...

l'origine. Le noeud du problème réside dans le heurt des deux conceptions inconciliables du droit linguistique sur lesquelles nous reviendrons.

D'après les historiens et les sociolinguistes², la population actuelle de Bruxelles serait de langue française à 85%, taux approximatif des voix obtenues par les candidats francophones aux élections. Selon des statistiques officieuses établies par la Maison de la Francité, cette proportion avoisinerait, voire dépasserait les 90%. En effet, aux électeurs francophones, il conviendrait sans doute d'ajouter une frange non négligeable des 250.000 résidents étrangers qui n'ont pas voix au chapitre électoral et qui peuvent être scindés en deux groupes: le premier, "de luxe", se compose de cols blancs (certains francophones d'origine) —eurocrates, fonctionnaires internationaux et cadres d'entreprises multinationales— qui utilisent généralement leur langue d'origine dans la vie privée, l'anglais au travail et souvent le français en rue; le deuxième, "de chauffe", est composé de travailleurs immigrés originaires principalement du bassin méditerranéen, pays de langue romane ou anciennes colonies françaises, ce qui facilite leur acculturation dans cette langue. Les statistiques révèlent d'ailleurs que 95% des enfants étrangers vivant à Bruxelles fréquentent l'enseignement francophone. Indiscutablement donc, le français est la langue quotidienne de la grande majorité des habitants de la Région bruxelloise et y joue, en raison de son prestige culturel et de sa rentabilité communicative, le rôle de *lingua franca*, langue fédératrice, trait d'union.

Les chiffres cités jusqu'ici laissent penser que la situation du français à Bruxelles, présentée malgré son bilinguisme de droit et son multilinguisme de fait comme la troisième ville francophone au monde après Paris et Montréal, est confortable, et l'identité francophone de ses citoyens guère remise en question. Certes, le pessimisme serait absurde; il n'en reste pas moins qu'il serait téméraire d'y considérer la prépondérance francophone comme définitive. Comme le dit Françoise Palange, "la dominance du français à Bruxelles est fragile" (Palange, 1999: p. 4).

Bien que les données présentées ci-dessus soient difficilement contestables puisqu'issues de statistiques communales et fédérales portant sur les actes administratifs du citoyen³, toujours est-il qu'elles demeurent officieuses et sans valeur légale, car au pays d'Adolphe Quételet, l'initiateur du Ier Congrès international de statistique en 1853, tout dénombrement des communautés linguistiques est banni depuis 1962! Ainsi le poids spécifique des trois communautés culturelles que compte l'Etat fédéral ne peut-il être établi officiellement.

Dès 1846, le jeune Etat belge, qui plusieurs décennies durant sera unilingue francophone, organise un recensement décennal de sa population; parmi les données statistiques recueillies figure la mention des langues parlées; celle-ci fournira aux Flamands des arguments pour étayer leurs revendications démocratiques⁴. Il ne s'agit donc pas de nourrir ici de l'ostracisme à l'égard du peuple flamand qui lutta pour obtenir des droits qui lui étaient niés en matière administrative, judiciaire, culturelle et éducative. Mais la loi de 1932 réglementant l'usage des langues dans l'enseignement et l'administration, si elle satisfaisait à la principale

2. Ils mesurent l'évolution sociolinguistique bruxelloise sur la base des registres scolaires, d'état civil ou de milice.

3. Langues dans lesquelles sont établies les cartes d'identité, rédigés les actes de mariage et les déclarations d'impôt,...

4. La reconnaissance du néerlandais comme langue nationale à égalité avec le français date de 1898.

revendication du mouvement flamand: l'imposition de l'unilinguisme en Flandre⁵, garantissait aussi la liberté culturelle du bon demi-million de francophones y résidant. Ainsi les résultats du recensement permettraient-ils de réaménager les frontières entre les trois régions linguistiques reconnues à l'époque⁶ et d'octroyer aux communes comptant plus de 30% d'habitants se déclarant de régime linguistique différent du régime majoritaire le droit d'opter pour le bilinguisme. S'il annihilait la citoyenneté culturelle des minorités diluées, ce système avait la vertu démocratique de relayer la volonté populaire.

Les résultats du recensement de 1947⁷, déplorables pour les Flamands puisqu'ils manifestaient un désir de bilinguisme dans plusieurs communes de Flandre, notamment de la périphérie de Bruxelles, les inciteront à en retarder la publication officielle jusqu'en 1954. La francisation non seulement allait bon train dans la capitale mais touchait sa banlieue flamande: la construction d'immeubles administratifs nationaux et internationaux et le développement du secteur tertiaire *tentacularisaient* la ville. L'avènement du suffrage universel ruinait donc les espérances du mouvement flamand quant à la conquête de l'espace culturel bruxellois. Trois communes néerlandophones⁸ purent alors bénéficier du régime linguistique bilingue de l'agglomération, au grand dam et à la colère des autorités flamandes bien déterminées à ne plus se laisser prendre au dépourvu et à brouiller le jeu démocratique défavorable à leurs intérêts.

Quelle surprise le recensement de 1960 allait-il réserver? Paradoxalement, les victimes en furent francophones! Dans l'impossibilité morale de faire amender la loi par le Parlement, les nationalistes flamands trouvèrent une combine pour calmer leurs obsession et phobie de la "tache d'huile annexionniste" francophone: dénoncer le caractère référendaire du recensement pour en ôter le volet linguistique. N'était-ce pas le moyen le plus sûr de sceller des frontières linguistiques trop étanches? Ainsi, au mépris de l'évolution urbanistique, démographique, socio-économique, sociologique et culturelle de la couronne bruxelloise, faisant fi de la tradition d'autonomie communale et des libertés linguistiques individuelles, la stratégie géopolitique flamande maintiendra artificiellement la ville dans le carcan administratif de ses 19 communes.

Car le Ministère de l'Intérieur, avec un an de retard, fournit aux communes des formulaires sans référence linguistique. De crainte que fût examinée la langue dans laquelle les citoyens auraient répondu, trois cents bourgmestres flamands boycottèrent le recensement. "La démocratie belge est une injustice programmée" (Dellisse, 1999: p. 44). En effet, peut-on trouver meilleure illustration d'un coup d'état anti-démocratique que cette fronde patricienne restée impunie? Car le gouvernement, loin de prendre les mesures légales qui s'imposaient, ne fit que ratifier la déloyauté en abrogeant la loi de 1932 et en fixant fin 1962 une frontière linguistique administrative, c'est-à-dire clichée au gré du pouvoir politique national à majorité flamande. La nouvelle législation linguistique, qui sacrifie le droit des personnes au droit du sol, exclut toute possibilité de modifier démocratiquement la limite entre zones unilingues et bilingues. La francisation de sa périphérie administrativement bloquée, Bruxelles est donc vouée à rester isolée en région

5. Jusqu'alors, les communes pouvaient offrir à leurs habitants un régime de bilinguisme.

6. La Flandre unilingue flamande, la Wallonie unilingue française et la capitale bilingue.

7. La déclaration de guerre ajourna le recensement de 1940, le premier prévu après la loi de 1932.

8. Evere, Berchem-Ste-Agathe et Ganshoren.

administrative germanique. Pour les Flamands, qui tirent argument de cet enclavement pour alimenter leurs revendications sur la ville, Bruxelles est leur capitale.

Consulter la carte permet de mieux comprendre le combat sans merci qui se livre contre le français dans des communes autour de la capitale et les efforts machiavéliques pour colmater le couloir constitué par Rhode-Saint-Genèse, une commune administrativement flamande mais majoritairement francophone, sorte de cordon ombilical reliant sociologiquement le sud de Bruxelles au Brabant wallon⁹; l'enjeu est de taille car le désenclavement officiel de la capitale et son raccordement à sa périphérie francophone démuniraient les Flamands du principal argument invoqué à l'appui de leur thèse nationaliste sur Bruxelles.

Afin d'atténuer sa félonie, la Région flamande accordera aux habitants de six communes limitrophes flamandes mais à majorité francophone¹⁰ des *facilités* linguistiques, telle la possibilité de demander la création d'une école de langue française —où, soit dit en passant, ne seront admis que les enfants de ces mêmes communes dites "à facilités". Dans un arrêt du 23 juillet 1968, la Cour de Strasbourg condamnera la Belgique pour non-conformité de sa législation linguistique en matière d'enseignement à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. En vain! Il est vrai que, malgré une nouvelle *Résolution* votée le 25 septembre 1998 par le Conseil de l'Europe, les autorités fédérales belges se nient à signer la *Convention-cadre pour la protection des minorités nationales* sous prétexte de leur inexistence en Belgique¹¹. N'est-il pas plus aisé de dénier les conflits communautaires que de les affronter? Bruxelles est donc la pomme de discorde capitale des "nations" qui composent majoritairement le

9. Les communes d'Uccle et de Boitsfort; celles de Braine-l'Alleud, Waterloo, La Hulpe et Wavre.

10. Linkebeek, Drogenbos, Rhode-St-Genèse, Wezembeek-Oppeem, Kraainem, Wemmel.

11. Contrairement à la *Charte européenne des langues minoritaires ou régionales* qui garantit principalement le droit des individus, la *Convention-cadre* concerne la défense des langues mais pas celle de leurs locuteurs. La signature et la ratification de celle-ci auraient des conséquences concrètes pour la population francophone dans les domaines des médias, de la culture, de l'enseignement, des droits politiques ainsi que dans la vie quotidienne des citoyens confrontés aux Administrations flamandes; elles garantiraient la survie des minorités francophones —donc du français— en Flandre (particulièrement dans la périphérie bruxelloise). Mais la Flandre refuse de reconnaître comme une minorité nationale ces Flamands de langue française (voir Ernotte, été 1999: pp. 6-7). On notera par ailleurs que la Région flamande interdit la diffusion de TV5 dans les communes "à facilités"! Une simple anecdote sans doute pour les habitants francophones (minoritaires) des autres communes périphériques (Grimbergen, Vilvoorde, Machelen, Zaventem, Tervuren, Overijse, Hoelart, Grand Beersel, Leeuw-Saint-Pierre, Dilbeek, Asse) situées en Brabant flamand, privés de tout droit en matière linguistique, administrative, de justice, d'enseignement et d'emploi. Certes, la loi de fusion des communes opérée par le Ministère de l'Intérieur en 1975 aurait pu rattacher les zones à forte minorité francophone des communes flamandes à des communes "à facilités", voire à Bruxelles; on préféra les diluer dans des communes du Brabant flamand reconfigurées de manière à empêcher toute représentation significative des francophones dans les urnes. Tel fut le cas, par exemple, d'Alsemberg et de Beersel qui comptaient respectivement 30% et 40% de francophones et qui furent englouties dans le Grand Beersel où les francophones ne représentent plus que 22% de la population. Ainsi, en dépit de l'écart entretenu par la classe politique flamande entre la "région sociologique" et la "région administrative" de Bruxelles, des minorités francophones importantes résistent dans toute la première ceinture des communes périphériques néerlandophones, particulièrement à Dilbeek (18%), Tervuren (15%) et Overijse (32%). Le cas de cette dernière commune unilingue flamande, tampon entre la capitale et la ville de Wavre, mais promise à une lente francisation suite notamment à l'implantation de nombreux européens —auxquels le système électoral actuel n'octroie aucun droit— soulève de fortes passions.

Royaume; la ville est en effet l'objet de surenchères flamandes, allant d'un traitement de faveur pour la minorité néerlandophone à un rattachement à une Flandre autonome, voire indépendante.

Nous n'entrons pas ici dans le dédale politico-administratif de la Région de Bruxelles. Contentons-nous de signaler que le feuilleton de la fédéralisation belge (1971-1993) a accouché d'"une capitale gigogne. Région à part entière, Bruxelles demeure la capitale de l'Etat fédéral, devient celle de deux des trois Communautés culturelles (francophone, flamande), et est même revendiquée comme capitale par une autre Région, la Flandre!" (Maison de la Francité, 1997: p. 6). Capitale majoritairement francophone d'un pays majoritairement flamand, elle occupe une place originale dans le fédéralisme belge. Outre qu'elle dispose de compétences communautaires, la Région de Bruxelles-capitale est un cas de répartition du pouvoir dans le respect tatillon des minorités; une loi fédérale y accorde en effet au néerlandais un statut de parité avec le français¹², ce qui a des effets peu banals sur le régime linguistique des services publics de la ville: beaucoup de francophones sont administrés quotidiennement par des Flamands prétendument bilingues.

Plus grave, pareille architecture institutionnelle bloque la mise en oeuvre d'une véritable politique linguistique et culturelle francophone dans cette ville majoritairement de langue et de culture françaises; la Communauté française de Belgique n'y dispose d'aucun moyen pour faire appliquer un décret sans l'accord négocié de son homologue et concurrente flamande, peu francophile et au poids politique surdimensionné. Il n'est point surprenant que nombre de ses résidents, privés par les contingences politiques d'une réelle maîtrise de leurs réseaux culturels, y développent une identité culturelle confuse, voire bâtarde¹³. Comme le dénonce la Maison de la Francité, "tant que pèsera

12. Cette loi assure une représentation fort importante de la minorité flamande puisqu'elle dote les communes de l'agglomération bruxelloise d'un cadre administratif supérieur composé paritairement de diplômés flamands et francophones bilingues; de plus, les Flamands détiennent au Gouvernement régional deux ministres sur cinq et un droit de veto, quel que soit le Conseil régional sorti des urnes (les francophones y obtiennent quelque 65 sièges sur 75). Ainsi, du point de vue du suffrage universel, pour loger un ministre à Bruxelles, 1 voix flamande équivaut à 4 voix francophones. Ces *facilités* offertes aux Flamands —qui s'en servent pour développer une politique d'attraction linguistique en direction des groupes allogènes (notamment en matière de recrutement scolaire)— peuvent légitimement sembler excessives mais sont plus compréhensibles si l'on tient compte du fait que les Flamands sont plus nombreux dans la population *active* bruxelloise que dans la population *résidente*. Il est certain aussi que la présence d'institutions fédérales à Bruxelles et le bilinguisme officiel favorisent cet afflux. Nombre des navetteurs flamands travaillent en effet dans les services publics, même dans les communes à forte majorité francophone. On peut regretter que l'effort de pacification linguistique consenti par la minorité francophone belge et la majorité francophone de Bruxelles n'ait trouvé que peu d'échos du côté du gouvernement régional flamand dont l'intolérance, parfois teintée de fascisme, à l'égard des francophones résidant dans des communes flamandes de la périphérie bruxelloise ne semble pas faiblir. Témoin de ce climat peu cordial, l'approbation en juin 1996 d'un plan officiel de *reflamandisation* de la périphérie bruxelloise, dont le principe de base consiste à assimiler plutôt de force que de gré les habitants à la langue et à la culture flamandes, en dictant, au besoin, des critères ethno-linguistiques pour l'accès au logement social ou à la propriété. Par ailleurs, dans sa stratégie de flammansation de la capitale, le gouvernement flamand subsidie les fonctionnaires néerlandophones qui acceptent de s'installer à Bruxelles.

13. Il n'est sans doute pas inutile de rappeler qu'un ensemble de gros équipements du pouvoir culturel de prestige relèvent de l'Etat fédéral et continuent donc d'être gérés par une administration majoritairement flamande: Opéra de la Monnaie/De Munt, Palais des Beaux-Arts/Paleis voor Schone Kunsten, Musées royaux/Koninklijk Musea, dont le Musée des Arts anciens du Cinquantenaire et deux ateliers de grands artistes francophones: le musée Wiertz et le musée Constantin Meunier.

sur la Région la tutelle fédérale à majorité flamande, la majorité francophone de Bruxelles restera minorisée à Bruxelles” (Maison de la Francité, 1997: p. 7).

L'impossibilité d'établir l'historicité flamande de la ville qui depuis sa fondation a connu une culture de cour essentiellement française¹⁴ pousse la Communauté flamande à promouvoir l'image d'une Bruxelles flamande par le biais de l'histoire culturelle. Pour illustrer cette politique révisionniste, retenons parmi d'autres manifestations une exposition au titre déconcertant tenue à Venise en 1997: *L'art flamand et hollandais. De Van Gogh, Ensor, Magritte, Mondrian aux contemporains*. A cette occasion, Philippe Ernotte dénonça le “nationalisme annexionniste” (Ernotte, juin 1997: p. 5) auquel se livraient les Flamands qui assimilaient à leur patrimoine les artistes majeurs d'un art qualifié d'ordinaire de “belge”¹⁵, sous l'alibi géographico-esthétique —pour ne parler que de Magritte¹⁶— qu'il “a vécu et travaillé à Bruxelles, la capitale de l'Europe —mais aussi celle de la Flandre et de la Wallonie depuis bien plus longtemps— et [que] sa peinture fut flamande par bien des aspects: ironique et morbide, c'est pourquoi nous avons estimé qu'il appartenait à cette exposition. L'art flamand et son influence ne s'arrêtent pas aux frontières linguistiques” (ibid.: p. 2)¹⁷. Les amalgames historiques et les anachronismes travestissent donc la Bruxelles de Magritte en capitale de la Flandre! Assurément, le nationalisme artistique est ici au service du nationalisme politique —dont le but est bien de nier l'autre. Magritte et les autres seraient donc les héritiers directs des mal nommés “primitifs flamands”¹⁸. Et Ernotte, pour qui “l'histoire de l'art, c'est l'art d'écrire l'histoire. Ou de la réécrire” (ibid.: p. 3), de s'interroger:

Que la Flandre cherche à annexer Magritte comme elle rêve d'annexer Bruxelles, n'est-ce pas, comme on dit, de bonne guerre? En cette fin du XXe siècle, la culture est devenue l'un des principaux véhicules de la domination des nations qui a remplacé le vieil arsenal par l'idéologie et l'économie. [...] ce qui nous préoccupe, ce n'est pas l'attitude de la Flandre, c'est plutôt la nôtre. La question pour nous est de savoir comment nos pouvoirs publics francophones entendent réagir. Que font-ils, que vont-ils faire pour défendre et surtout pour promouvoir l'image francophone de nos artistes, dans notre propre communauté et à l'étranger? (ibid.: p. 5).

A cet effet, le titre de “ville européenne de la culture” que Bruxelles partage avec huit autres cités du continent est, à n'en pas douter, une occasion rêvée pour ses habitants

14. Outre qu'elle ne fit jamais partie de l'historique Comté de Flandre, Bruxelles s'est largement développée depuis le Moyen Age dans ses relations internationales grâce à la langue française.

15. Il s'agit, dans ce cas précis, de René Magritte, Paul Delvaux, Marcel Broodthaers, Christian Dotremont, Pierre Alechinsky, Antoine Wiertz, Constantin Meunier, Félicien Rops, des artistes francophones, pétris de culture française, bruxellois de naissance ou d'adoption -certains sont nés en Wallonie.

16. Le plus accrocheur et le plus vendeur; pas un mot n'est dit des autres!

17. Philippe Ernotte cite ici le commissaire flamand de l'exposition, Jan Hoet.

18. On sait en effet que cette appellation héritée du XVIIIe S. “repose sur des approximations géographiques, des attributions fausses, des généalogies truquées, dont la plus énorme est le maquillage linguistique du Tournaisien Rogier de la Pasture en Van der Weyden! [...] Le problème pour nous, contemporains de la fédéralisation belge, c'est que l'appellation d'art flamand, utilisée hors de propos, s'apparente à du négationnisme” (Ernotte, juin 1997: p. 2). Se référant à une autre exposition provocatrice mise sur pied au Palais de Beaux-Arts/Paleis voor Schone Kunsten de Bruxelles et intitulée *I Fiamminghi a Roma*, Ernotte dénonce le “jeu de mots anachronique” qui maquille les Flamands du XVIe S. en Flamands d'aujourd'hui.

et les pouvoirs politiques de revaloriser son identité majoritairement francophone et minoritairement flamande. L'enjeu est vital pour l'imaginaire culturel et politique de tous les Belges.

Et pourtant, dès l'obtention du titre, retentit le cri d'alarme: "Bruxelles 2000, un cercueil pour la Francophonie?", titrait en 1997 *Francité*, inquiète du visage qui serait offert de la ville. L'(ad)option politique du principe de *bilinguisme du personnel* de l'Association chargée de confectionner le programme "Bruxelles/Brussel 2000" n'était-elle pas un moyen subtil d'en exclure les francophones et de faire la part belle aux projets *politiquement corrects*? Dès le début, la Francité eut soin de signaler les pièges qui, selon elle, menaçaient les droits de la majorité des citoyens: d'une part, l'imposition d'une parité linguistique entre projets labellisés¹⁹ avec pour corollaire la présentation d'une imaginaire culture bilingue ou hybride qui trahirait la réalité bruxelloise; d'autre part, la célébration d'un *multiculturalisme* en trompe-l'oeil.

Au vu des intitulés²⁰ de quelques études prospectives confiées non pas à des universitaires bruxellois du prestige de Cl. Javeau, P. Mertens ou A. Berenboom²¹ mais à des représentants d'institutions flamandes²², la Francité confirma l'obsession qui animait le Groupe de travail. La nouvelle stratégie pour nier l'identité francophone de Bruxelles serait-elle donc de la présenter désormais comme une *ville multiculturelle*? Indéniablement, l'installation, dans les décennies passées, d'environ cent mille immigrés, surtout marocains, et de milliers d'Européens a modifié le visage démographique et linguistique d'une ville en voie accélérée d'internationalisation. Toutefois, selon Ernotte, vouloir "plaquer du "multiculturalisme" sur les réalités culturelles bruxelloises produit un total contresens" (Ernotte, sept./oct. 1997: p. 6) et dessert ceux dont on prétend, parfois avec bienveillance, valoriser la culture d'origine, oubliant ou feignant d'oublier que beaucoup d'entre eux, nés au coeur de l'Europe, ne se différencient pas culturellement des autochtones. Célébrer leur multiculturalisme, n'est-ce pas une manière exotique d'esquiver le problème de fond: reconnaître que, dans une ville où le tertiaire est omniprésent, la maîtrise de la langue véhiculaire et une solide formation en français sont pour tous la condition sine qua non de la promotion sociale et, dans la foulée, accorder des moyens pédagogiques et financiers adéquats aux écoles où la quasi-totalité des élèves appartiennent aux générations post-migratoires. Sans compter, d'une part, que ces jeunes issus de l'immigration à qui l'on ressasse leurs origines éprouveront maintes difficultés à se libérer d'une étiquette souvent encombrante et à se sentir pleinement intégrés dans cette société où ils sont appelés à vivre, d'autre part, qu'ils ne pourront établir de dialogue interculturel fructueux que si on leur fournit un bagage intellectuel valable²³. Ainsi, "Si "multiculturalisme" il y

19. Sans compter que l'enveloppe budgétaire attribue une somme identique à la minorité néerlandophone et à la majorité francophone!

20. "Bruxelles est multiculturelle ou n'est pas", "Enquête: Bruxelles multiculturelle et l'art",...

21. Pas plus d'ailleurs qu'il n'a été fait appel, au dire de la Maison de la Francité, à des hauts fonctionnaires du Ministère de la Communauté française ou des membres de la Commission communautaire française.

22. Telles que le Koninklijke Vlaamse Schouwburg (Théâtre royal flamand), le Vlaams Theater Instituut (Institut flamand du théâtre) ou le Intercultureel Centrum voor Migranten.

23. Selon Ernotte qui rappelle que le terme de multiculturalisme —importé du Canada et que le Petit Robert définit succinctement et superficiellement comme la "coexistence de plusieurs cultures dans un même pays" (*Le Nouveau Petit Robert*, p. 1455), sans préciser lesquelles ni leurs rapports concrets de coexistence

a à Bruxelles, cela ne signifie nullement babélisme: notre multiculturalisme est francophone” (Maison de la Francité, 1997: p. 4).

Parmi les dysfonctionnements signalés par la Francité dans l’organisation de “Bruxelles 2000”, relevons encore la désignation au poste d’Intendant général d’un Ecossais, ex-intendant de “Glasgow capitale culturelle européenne 1990”! Ce choix se veut-il une confirmation du destin multiculturel de Bruxelles ou une tentative d’y diluer la culture française dans le magma du multiculturalisme en vogue? Quoi qu’il en soit, il nous permet de mentionner ce qui semble constituer la menace la plus lourde pour l’identité culturelle des Bruxellois comme pour la langue française au niveau international: de l’avis des spécialistes, c’est dans la capitale européenne, un terrain très fertile pour l’anglais, que se joue l’avenir de la Francophonie. Quiconque débarque à l’aéroport de Bruxelles peut appréhender l’ampleur du phénomène: dans de nombreux secteurs publics et privés, l’anglo-américain occupe la place réservée naguère au français. Certes, la majorité des Bruxellois continueront de parler leur langue, mais il est indéniable que dans cette ville-frontière, le maintien d’une identité culturelle propre constitue un véritable défi. Ne suffit-il pas de lire le programme de “Bruxelles 2000” pour s’en convaincre?²⁴ Il est vrai qu’au nom du compromis national, une courtoisie linguistique communautaire y conseille le recours à l’anglais.

En cette fin de millénaire, les projets pour réaffirmer l’identité francophone de la cité foisonnent cependant. Ainsi la Francité a-t-elle développé pour cette année 2000 des initiatives d’envergure destinées à mettre en relief le rôle de la langue française dans la culture de la ville et dans son rayonnement international²⁵. Mais l’action doit continuer

ou de domination — s’oppose à la doctrine intégrationniste du melting-pot définie comme “brassage et assimilation des divers éléments démographiques” (ibid., p. 1380), il est important de considérer le rôle idéologique et la fonction politique que ce pseudo-concept joue aujourd’hui à Bruxelles: “Il est exploité sur un plan institutionnel par la classe politique flamande qui s’en sert comme d’un concept idéal pour battre en brèche la domination démographique et culturelle des Francophones à Bruxelles: en insinuant que les “immigrés” ne sont pas des Francophones comme les autres, qu’ils ont une culture qu’il faut reconnaître comme différente, et valoriser comme telle, les Flamands multiplient les identités culturelles, divisent les Bruxellois francophones en immigrés arabes, italiens, espagnols, voire wallons, dissolvent l’identité de la ville dans une mosaïque de cultures./Au plan politique, le résultat de l’opération est évident, au plan social il est désastreux: il ghettoïse une large part de la jeunesse bruxelloise, sous le couvert de donner de la légitimité à la culture des “immigrés” (des “Maghrébins”, en fait les enfants nés en Belgique de parents marocains), dont on se demande bien pourtant ce qui la distinguerait de la culture européenne contemporaine: chanson rap, cinéma, jeux vidéo, sports de masse./Bruxelles est assurément une ville pluriethnique. Une ville bi-culturelle aussi. Mais qu’elle soit une ville “multiculturelle”, cela reste à prouver” (Ernotte, sept. /oct. 1997: p. 6). Dans un entretien avec Daniel Laroche, Marc Wilmet signalait pour sa part que “Le bénéfice du multiculturalisme individuel, voilà un discours lénifiant qu’on nous sert régulièrement, prêchi, prêcha, sous couleur de générosité, d’altruisme, d’antidote au racisme... Vous ne risquez pas, rassurez-vous, de l’entendre aux Etats-Unis. Quand on y parle de “société multiculturelle” (pas de *melting pot*), cela signifie que plusieurs cultures se côtoient. C’est fou, ça, “un être multiculturel”! Nous pouvons nous vouloir tolérants, réceptifs, mais pas “multiculturels” pour autant!” (Laroche, hiver 1999: p. 6).

24. On vous y donne rendez-vous au “meeting point”, on vous y invite au “grand happening”; vous pourrez y assister aux *Songs of the City*; au Parlement européen sera ouverte *The House of the 9 cities*; films et jeux sonores et composeront *Planet Brussels*; une exposition de photos s’y intitule “We are so happy”!; aux Halles de Schaerbeek, trente groupes de pop et de rock vous convient au *Brussels Burning*...

25. Retenons-en deux de caractères très différents et susceptibles de convoquer des publics très divers: la première était “Un prologue citoyen à “Bruxelles, ville européenne de la culture de l’an 2000”” (Ernotte,

dès le début du troisième millénaire. Aussi, afin de manifester le profond attachement de Bruxelles à la langue et à la culture françaises, mais aussi sa solidarité avec les autres pays et régions francophones, la Francité propose-t-elle d'y accueillir le Sommet de la Francophonie en 2005. Il s'agit d'une occasion unique de faire mieux connaître Bruxelles de par le monde, mais aussi de sensibiliser les Bruxellois eux-mêmes à leur appartenance à cette communauté transcontinentale²⁶. Car la défense de la culture et de la langue françaises exige des francophiles, où qu'ils soient, qu'ils fréquentent les autres variétés culturelles et linguistiques qui font la richesse francophone; cela implique qu'ils aient d'abord une connaissance approfondie de leur culture et de leur langue et qu'ils s'y sentent à l'aise: seules une identité culturelle positive et une confiance linguistique renforcée leur donneront envie de les promouvoir et d'en multiplier ce que Palange appelle les "signes extérieurs de richesse" (Palange, 1999: p. 4).

Bruxelles semble plus que jamais être en cette croisée de millénaires à un carrefour de son histoire. Le verbe "babeler", belgicisme bruxellois signifiant "bavarder, papoter, commérer, toujours avec excès, radoter" (Bal, 1997: p. 25) semble bien venir de Babel, cette célèbre cité de l'antiquité disparue parce que la mixture des langues parlées y empêchaient toute communication. Le défi individuel et collectif: que le français de Bruxelles ne devienne pas à son tour un jargon obscur et appauvri, est aussi passionnant qu'important à relever et à gagner.

Il est bien révolu le temps où Bruxelles brusselait!

BIBLIOGRAPHIE

- BAL, W., DOPPAGNE, A., GOOSSE, A., HANSE, J., LENOBLE-PINSON, M., POHL, J., WARNANT, L. (1997) *Belgicismes. Inventaire des particularités lexicales du français en Belgique*, Louvain-La-Neuve, Duculot-Conseil International de la Langue Française.
- BLAMPAIN, D., GOOSSE, A., KLINKENBERG, J.-M., WILMET, M. (1997) *Le français en Belgique. Une langue, une communauté*, Louvain-la-Neuve, Duculot-Communauté française de Belgique.
- DELLISSE, L. (hiver 1999) "Premiers symptômes", *Marginales* ("Bruxelles est un pluriel"), 236, pp. 39-52.
- ERNOTTE, Ph. (juin 1997) "Magritte flamand! ou Du révisionnisme en art", *Francité*, 18, pp.1-2 et p. 5.
- ERNOTTE, Ph. (septembre/octobre 1997) "Sur le sens du "multiculturalisme" en général et à Bruxelles en particulier", *Francité*, 19/20, Bruxelles, pp. 6-7.
- ERNOTTE, Ph. (mars/avril 1999) "Un prologue citoyen à 'Bruxelles, ville européenne de la culture de l'an 2000' ", *Francité*, 23, p. 12.

mars/avril 1999: p. 12), sous la forme d'un concours d'écriture grand public: "Bruxelles, qu'est-ce que c'est? Définition d'une ville par les gens qui y vivent, y passent ou y travaillent". Car le moyen le plus efficace pour tenter d'aborder les mille et une facettes de cette ville n'était-il pas de donner la parole aux citoyens? La deuxième, prévue pour l'automne 2000, s'adresse davantage au public universitaire: un colloque international d'histoire sociale et culturelle intitulé "Comment Bruxelles est devenue une métropole francophone" mais aussi de futurologie puisqu'il sera doublé d'une dimension prospective: comment Bruxelles peut-elle rester francophone?

26. Pour plus d'informations, voir Laroche, hiver 1999: p. 8.

- ERNOTTE Ph. (été 1999) "La Charte européenne des langues minoritaires ou régionales". "La Convention-cadre pour la protection des minorités nationales", *Francité*, 24, pp.6-7.
- LAROCHE, D. (automne 1999), "Entretien avec Marc Wilmet, nouveau Président du Conseil supérieur de la langue française", *Francité*, 25, pp. 2-3 et p. 6.
- LAROCHE, D. (hiver 1999) "Entretien avec Marc Wilmet, nouveau Président du Conseil supérieur de la langue française (suite et fin)", *Francité*, 26, pp. 4-7.
- LAROCHE, D. (hiver 1999) "Un Sommet de la Francophonie à Bruxelles en 2005", *Francité*, 26, p. 8.
- MAISON DE LA FRANCITÉ (1997) *Bruxelles métropole francophone*, Bruxelles, Maison de la Francité.
- MAISON DE LA FRANCITÉ (septembre/octobre 1997) "Bruxelles 2000, un cercueil pour la Francophonie?", *Francité*, 19-20, pp. 1-5.
- PALANGE, F. (mars/avril 1999) "La dominance du français à Bruxelles est fragile", *Francité*, 23, p. 4.